



Rougegoutte

Info



Rougegouttoises, Rougegouttois,

Ce bulletin vous apporte, entre autres, des précisions concernant les travaux 2018...

Votre attention est sollicitée et la lecture de ces quelques pages doit vous permettre de détenir des informations importantes.

Les 30 & 31 mai 2018, la circulation ne sera pas possible par la RD 12 avenue de Lattre de Tassigny et avenue du Général de Gaulle pour la desserte entre Rougegoutte et Giromagny.

Des déviations seront mises en place... mais tous les accès aux propriétés riveraines resteront maintenus !!...

Au sommaire :

- coupure de la circulation axe Rougegoutte → Giromagny mercredi 30 mai 2018 et jeudi 31 mai 2018 Pages 1 & 2
- la réalisation de 2 écluses : pont sur la Rouge-Goutte et pont sur la Rosemontoise Page 3
- création d'un trottoir avenue de Gaulle 1^{ère} tranche Page 3
- création d'un passage surélevé route de Chaux à l'intersection avec la rue des Epreys Page 4
- réunion des riverains : avenue du Général de Gaulle, rue des Epreys et route de Chaux Pages 4 et 5
- création de l'assainissement collectif rue du Quet Page 5
- Délibérations du Conseil Municipal du 13 avril 2018 Pages 6-8
- Informations diverses Pages 9-14

MAI 2018

TRAVAUX 2018 :

Des aménagements « sécurité » en partenariat avec le Conseil Départemental

Après les travaux d'assainissement et afin d'assurer au mieux la sécurité dans notre Commune, en cette année 2018, une première tranche de travaux sera réalisée en partenariat avec la Conseil Départemental.

Ces travaux visent à

1. limiter la vitesse,
2. créer un cheminement pour sécuriser les piétons Avenue de Gaulle.

Nous avons déposé en 2017 un certain nombre de dossiers pour solliciter des subventions et des aides techniques.

Nous avons obtenu :

1. des subventions de l'Etat

- par la Préfecture du Territoire de Belfort = 52.878 €
- du Conseil Départemental = 45.632 €
- Reydel = 2.473 €

2. le financement des écluses par le Conseil Départemental dans le cadre d'un partenariat ;
3. des aides techniques du Conseil Départemental en raison de travaux qui sont réalisés sur des voies départementales.

Nous remercions l'Etat, le Conseil Départemental et l'entreprise REYDEL qui se sont joints à nous pour nous aider à tenter de résoudre les difficultés auxquelles nous avons été confrontées avec des incivilités et des non-respects du code de la route.

TRAVAUX 2018 ... suite

A - COUPURE DE LA CIRCULATION SUR LA RD 12 ENTRE LES DEUX PONTS

En partenariat avec le Conseil Départemental, d'importants travaux sont actuellement en cours sur les deux ponts de la RD 12 :

1. le pont sur le Rouge-Goutte (à proximité de la rue Traversière, de l'Unité 1 de Reydel et de la Carpe d'Or)
2. le pont sur le Rosemontoise.



Le Service des Routes du Conseil Départemental fait effectuer des travaux d'étanchéité et de superstructures.

Pour pouvoir finaliser ces travaux, une coupure de la circulation est nécessaire en raison de la pose de bordures de trottoirs et des enrobés = mercredi 30 mai & jeudi 31 mai 2018.

Il ne pourra pas exister de transit dans les 2 sens de circulation depuis le pont sur la Rouge-Goutte jusqu'après le pont sur la Rosemontoise.

Pendant ces deux jours des 30 et 31 mai prochains, la déviation des véhicules en transit se fera par la RD 24 (route de Chaux), la RD 465 (de Chaux à Giromagny), la RD 14 (avenue de Schwabmünchen) = *voir plan couleur en dernière page.*

Concernant spécifiquement les habitants de Rougegoutte et les employés travaillant à Rougegoutte, la circulation pourra se faire :

→ par la déviation, ci-dessus indiquée, par la RD 24, RD 465, RD 14 et inversement ;

→ par Vescemont ;

→ par la rue Traversière où la circulation se fera dans les deux sens

1. pour les riverains de l'avenue de Gaulle résidant entre les 2 ponts en question ;
2. pour les habitants du quartier de « la Fraternité » ;
3. pour les habitants de la rue Traversière ;
4. pour les habitants du quartier des « Peupliers » ;

TOUS LES ACCÈS AUX PROPRIÉTÉS RESTERONT MAINTENUS

L'entreprise en charge de ces travaux devra obligatoirement assurer la sécurité des riverains impactés par le chantier en mettant en place une signalisation temporaire adaptée qui respecte toutes les obligations légales.

L'entreprise en charge des travaux devra elle-même mettre en place les panneaux de signalisation, **nécessaires aux dispositions de l'arrêté conjoint du Conseil Départemental** qui a mandaté Christophe BRION responsable de l'Unité Exploitation pour signature et **du Maire de ROUGEGOUTTE Guy MICLO.**

Les panneaux, mis en place par l'entreprise, seront également maintenus en état par l'entreprise chargée des travaux, lesquels sont assumés par le Conseil Départemental.

Toute signalisation existante contraire aux dispositions du présent arrêté sera également masquée par l'entreprise.

B - REALISATION DE DEUX ECLUSES SUR LES PONTS DE « LA ROUGE-GOUTTE » ET DE « LA ROSEMONTAISE »

Lors de cette coupure de la circulation des 30 & 31 mai 2018, une écluse sera exécutée par le Conseil Départemental sur chaque pont, c'est-à-dire un seul axe de circulation sera créé sur les ponts, avec priorité aux véhicules circulant de Rougegoutte vers Giromagny. De nouveaux garde-corps seront également posés sur chacun des ponts.

C - CREATION D'UN TROTTOIR Avenue du Général de Gaulle : 1^{ère} TRANCHE

Les travaux de création d'un trottoir, le long de la RD 12 appelée « avenue du Général de Gaulle » à ROUGEGOUTTE vont intervenir au cours du mois de juin 2018 ; à priori ils commenceront le 04 juin 2018. Ce trottoir sera situé sur la partie droite de la chaussée, dans le sens Rougegoutte → Giromagny.

Ce trottoir conduira de l'entrée de la Commune de Giromagny, (à la limite du ban communal de Rougegoutte), pour aller jusqu'au n° 8 avenue de Gaulle à Rougegoutte : cette adresse est située au départ du canal existant à ciel ouvert.

A cet endroit, en 2019 au plus tôt, commencera ensuite la deuxième tranche de création du trottoir qui cette fois sera situé sur la partie gauche de la chaussée (RD 12), dans le sens Rougegoutte → Giromagny, en raison de la présence du canal à ciel ouvert qui demeurera.

Le petit garde-corps, existant le long de ce canal sera changé ; le nouveau garde-corps respectera les normes actuellement en vigueur.

Cette deuxième tranche de création de trottoir conduira jusqu'à l'entreprise Unité 1 Reydel avenue de Lattre de Tassigny.

Après réunion de la Commission d'appel d'offres, réunie le 16 mai 2018, les plis, résultant de la consultation les entreprises, ont été ouverts et le maître d'œuvre, Emmanuel François du Cabinet 2ED à Giromagny, a procédé à l'analyse des quatre offres reçues : **l'entreprise la mieux-disante pour ces travaux est l'entreprise TROMMENSCHLAGER d'Etueffont pour une somme de 81.099 ,20 € HT.**

**Une réunion avec les riverains concernés se tiendra
en Mairie de Rougegoutte
SAMEDI 02 JUIN 2018
à 10 h 30**

avec la participation :

1. du maître d'œuvre
2. de représentants du service des routes du Conseil Départemental
3. de l'entreprise Gérard Trommenschlager

D - APRES LA CREATION DU TROTTOIR avenue du Général de Gaulle, EN 2018 : Réfection des enrobés par le Conseil Départemental

Après la création du trottoir, depuis Giromagny, le Conseil Départemental procédera, cette année, à la réfection des enrobés de l'avenue du Général de Gaulle, jusqu'où s'arrêteront nos travaux communaux en 2018.

Il en sera de même l'an prochain, après la prolongation du trottoir (deuxième tranche) jusqu'à l'Unité 1 Reydel.

E - En partenariat avec le Conseil Départemental : Création d'un passage surélevé, route de Chaux (RD 24) à l'intersection avec la rue des Epreys

Les travaux de création d'un passage surélevé, route de Chaux RD 24, à l'intersection avec la rue des Epreys vont intervenir après les travaux avenue de Gaulle.

Ce passage surélevé sera construit sur toute la largeur de la voie (RD 24 route de Chaux), à l'intersection avec la rue des Epreys dont l'entrée fera également l'objet d'un aménagement.

Après la réunion de la Commission d'appel d'offres, réunie le 16 mai 2018, les plis, résultant de la consultation des entreprises, ont été ouverts et le maître d'œuvre Emmanuel François du Cabinet 2ED à Giromagny, a procédé à l'analyse des quatre offres reçues : **l'entreprise la mieux-disante pour ces travaux est l'entreprise TROMMENSCHLAGER d'Etueffont pour une somme de 22.134,80 € HT.**

**Une réunion avec les riverains concernés
et le quartier des Epreys se tiendra
en Mairie de Rougegoutte
SAMEDI 02 JUIN 2018
à 10 h 30**

avec la participation :

1. du maître d'œuvre
2. de représentants du service des routes du Conseil Départemental
3. de l'entreprise Gérard Trommenschlager

F - Création : poursuite du trottoir avenue de Lattre de Tassigny

L'entreprise COLAS a réalisé, il y a quelques semaines, une portion de trottoir avenue de Lattre de Tassigny, face à l'entreprise Reydel Unité 1.

Ces travaux étaient programmés et le devis signé depuis début 2017.
Le coût de cette opération = 9.900 € TTC.

Subventions obtenues en 2017 =

- DETR = 2.104 €
- Conseil Départemental = 3.000 €
- Reydel = 2.473 €

G - Réalisation par la Communauté de Communes des Vosges du Sud de l'Assainissement Rue du Quet

La création de l'assainissement collectif, rue du Quet, par la C.C.V.S., commencera après la rentrée scolaire, à priori semaine 37, à partir du lundi 10 septembre 2018.

C'est l'entreprise HUSSON qui réalisera ces travaux pour le compte de l'entreprise COLAS.

Nous allons préparer, dans les prochaines semaines, avec la C.C.V.S, les modalités d'exécution de ces travaux.

Compte tenu de l'étroitesse de cette voie communale, nous tenterons de résoudre au mieux les difficultés d'accès aux propriétés riveraines de cette rue, pendant et hors du temps de travail de l'entreprise, en anticipant, dès aujourd'hui, tous les cas de figure qui ne manqueront pas de se présenter.

Pour exposer dans le détail ce chantier à venir, nous ferons une réunion publique en Mairie ; je souhaite qu'elle se tienne avant les congés d'été ; une date doit être fixée en relation avec le service assainissement de la C.C.V.S. et avec Eric Parrot Vice-Président de la C.C.V.S. en charge de l'assainissement et avec l'entreprise HUSSON.

Dès que la date de cette réunion sera connue, elle vous sera immédiatement communiquée.

**Le Maire,
Guy MICLO**

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2018

Achat d'une parcelle de bois cadastrée AM 120 jouxtant la forêt communale

Le Maire expose au Conseil Municipal que le Centre Régional de la Propriété Forestière (C.R.P.F.) est intervenu auprès de la Commune pour l'informer qu'une parcelle de bois de propriétaires privés, M. et Mme MAUFFRAY René et Lucienne, cadastrée section AM n° 120 lieu-dit « Le Passement », et jouxtant la forêt communale du Fayé, était à vendre.

Considérant l'intérêt pour la Commune de ROUGEGOUTTE d'accroître son patrimoine forestier,
Considérant la surface de 67 ares 50 ca et le coût proposé de 1 200 € TTC pour la totalité de la parcelle,
Considérant l'accord des propriétaires interrogés par le Maire.

Cet exposé entendu, après échanges et délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité **DÉCIDE** :

① **d'acquérir** la parcelle cadastrée section AM 120, lieu-dit « Le Passement » d'une contenance de 67 ares 50 centiares, au prix de 1 200 € TTC auprès de M. et Mme MAUFFRAY René et Lucienne, domiciliés 24 bis, avenue de Lattre de Tassigny à ROUGEGOUTTE,

② **de mandater**, l'étude de Maîtres Dominique et Isabelle TROUILLAT, Notaires à ROUGEGOUTTE aux fins de rédiger l'acte à intervenir,

③ **d'autoriser** le Maire à signer l'acte et toutes les pièces nécessaires à cette acquisition.

Résultat de la consultation pour la constitution d'un nouveau plan du cimetière intercommunal de ROUGEGOUTTE/VESEMONT

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour gérer les achats de concessions, la reprise des concessions à perpétuité abandonnées, la localisation des propriétaires d'emplacements, les durées des concessions trentenaires ou cinquantenaires..., la Commune ne dispose actuellement que d'un ancien plan du cimetière réalisé dans les années 1980 par un géomètre et d'un ancien registre de 1904.

Le plan papier, vétuste, et l'ancien registre à présent difficilement exploitables et sources d'erreurs potentielles, nécessitent d'être reconsidérés, prenant en compte des mises à jour obligatoires et permanentes ; cet instrument de travail devra donc nécessairement être évolutif.

Cet exposé entendu, le Maire rend compte des résultats de la consultation effectuée ; cinq réponses chiffrées nous ont été adressées par trois géomètres et deux autres prestataires.

Le Conseil Municipal, après échanges et délibération :

① **DÉCIDE** de retenir l'un des prestataires, ARG SOLUTIONS pour un coût de 1 680.00 € TTC,

② **SOLLICITE** l'avis du Conseil Municipal de VESEMONT sur ce projet avant de passer commande.

Installation d'un parafoudre à l'église intercommunale de ROUGEGOUTTE/VESEMONT

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'après les vérifications faites en mars 2018 sur le paratonnerre de l'église intercommunale, il s'avère que la protection anti surtension sur l'origine

de l'alimentation électrique est non conforme et qu'il convient de reconsidérer :

- ① le parafoudre,
- ② l'organe de protection du parafoudre,
- ③ les raccordements,
- ④ les cablages.

Un devis a été demandé à la SARL Jean-Marie FROTEY d'ARC-les-GRAY.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu et après en avoir délibéré **DÉCIDE** :

① **de faire exécuter** en 2018, ces travaux, conformément au devis présenté par la SARL Jean-Marie FROTEY ;

② **d'accepter** le devis présenté par cette entreprise pour un montant de 1 149,60 € TTC,

③ **de solliciter**, avant commande, l'avis du Conseil Municipal de VESCEMONT qui participe pour 1/5 au coût de l'opération.

Rapport de la CLECT
SDIS : montant des participations
des Communes à verser à la CCVS
détentrice de la compétence
incendie

Le Maire :

- expose au Conseil Municipal le rapport de la CLECT (Commission d'Evaluation des Charges Transférées) qui s'est réunie le 29 mars 2018 au siège de la Communauté de Communes des Vosges du Sud (CCVS) à GIROMAGNY,

- fait part de la décision de la CLECT concernant le montant des participations des Communes à verser à la CCVS détentrice de la compétence « incendie » à savoir : « Les 22 Communes verseront à la Communauté de Communes des Vosges du Sud le montant de leur participation fixée par le SDIS pour l'année 2017 »

Soit en dépenses pour la Commune de Rougegoutte :

2017 = 48.627 €
2018 = 48.627 €

Rappel en 2016 = la participation de la Commune de Rougegoutte au SDIS était de 64.366 €.

- précise que le montant de la participation communale pour l'année 2017 et pour l'année 2018 sera inscrit au budget 2018 de la Commune,

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le rapport de la CLECT tel que présenté par le Maire concernant le montant des participations des Communes à verser à la CCVS détentrice de la compétence « incendie ».

Rapport de la CLECT
Ajustement des attributions de
compensation 2017

Le Maire :

- expose au Conseil Municipal le rapport de la CLECT (Commission d'Evaluation des Charges Transférées) qui s'est réunie le 29 mars 2018 au siège de la Communauté de Communes des Vosges du Sud (CCVS) à GIROMAGNY,

- présente l'ensemble des tableaux réalisés par la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques), lesquels permettent de considérer si le montant des Attributions de Compensation (AC) a été **sous** ou **sur estimé** en comparant les produits des impôts locaux réellement perçu par chaque collectivité en 2017 et le montant du produit qu'aurait perçu la collectivité en 2017 sans fusion.

Le produit qu'aurait perçu la collectivité en 2017 sans fusion est calculé avec les bases 2017 mais avec les taux 2016 des Communes.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, après avoir pris connaissance de la décision de la CLECT, et après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** d'accepter ces ajustements des Attributions de Compensation (AC) 2017, **soit au titre de 2017 pour la commune**

de Rougegoutte = + 2.221 € inscrite en recettes au budget 2018.

Rapport de la CLECT
Restitution aux communes de l'ex-CCHS (Communauté de Communes de la Haute Savoureuse) des dividendes de leurs parts au Syndicat Multisite Nord et Syndicat de l'Aéroparc

Le Maire expose au Conseil Municipal le rapport de la CLECT (Commission d'Evaluation des Charges Transférées) qui s'est réunie le 29 mars 2018 au siège de la Communauté de Communes des Vosges du Sud (CCVS) à GIROMAGNY, concernant la restitution aux Communes de AUXELLES-BAS, AUXELLES-HAUT, CHAUX, GIROMAGNY, LACHAPELLE/s CHAUX, LEPUIX, ROUGE-GOUTTE et VESCEMONT issues de l'ex Communauté de Communes de la Haute Savoureuse (CCHS), des dividendes des parts qu'elles détiennent au Syndicat Multisite Nord et au Syndicat de l'Aéroparc.

- Considérant que les Communes de l'ex Communauté de Communes du Pays Sous-Vosgien (CCPSV) conservent les dividendes des parts qu'elles détiennent au Syndicat Multisite Nord et au Syndicat de l'Aéroparc,

- Considérant la nécessité d'une égalité de traitement entre toutes les Communes composant la Communauté de Communes des Vosges du Sud (CCVS), la CLECT, à l'unanimité a décidé que la CCVS verse en 2018 aux Communes de AUXELLES-BAS, AUXELLES-HAUT, CHAUX, GIROMAGNY, LACHAPELLE-sous-CHAUX, LEPUIX, ROUGE-GOUTTE et VESCEMONT les dividendes 2017 générés par leurs parts au Syndicat Multisite Nord et au Syndicat de l'Aéroparc.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** cette décision de la CLECT de verser en 2018 aux Communes de AUXELLES-BAS, AUXELLES-HAUT, CHAUX, GIROMAGNY, LACHAPELLE-sous-CHAUX, LEPUIX, ROUGE-GOUTTE et VESCEMONT les dividendes 2017 générés par leurs parts au Syndicat Multisite Nord et au Syndicat de l'Aéroparc. **Au titre des dividendes 2017, la Commune de Rougegoutte percevra la somme de + 9.950,36 €, somme inscrite en recettes au budget 2018 de la Commune.**

Vote du budget primitif

Le Conseil Municipal, après examen des propositions budgétaires concernant le budget communal et le budget du service bois, et après en avoir délibéré **VOTE** le budget primitif de l'exercice 2018 de la Commune et du Service bois se résumant comme suit :

BUDGET COMMUNAL

Section de fonctionnement

| | |
|----------|--------------|
| DÉPENSES | 718 299.00 € |
| RECETTES | 718 299.00 € |

Section d'investissement

| | |
|----------|--------------|
| DÉPENSES | 250 801.00 € |
| RECETTES | 250 801.00 € |

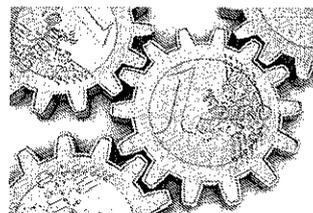
BUDGET « SERVICE BOIS »

Section de fonctionnement

| | |
|----------|-------------|
| DÉPENSES | 60 168.00 € |
| RECETTES | 60 168.00 € |

Section d'investissement

| | |
|----------|---|
| DÉPENSES | 0 |
| RECETTES | 0 |



INFORMATIONS

DECHETERIE MOBILE

**Lundi 04 juin
de 12 h à 19 h**

**Parking à l'arrière
du stade**

DECHETERIE FIXE ETUEFFONT *Horaires d'été*

**Lundi : fermé
du mardi au vendredi :
9 h à 12 h et 13 h 30 à
18 h**

**Samedi :
non stop de 9 h à 18 h**

Dispositions relatives au bruit de voisinage

Nous vous rappelons l'article 4 de l'arrêté préfectoral du 24 juillet 1990, lequel fixe les jours et heures autorisant les **travaux de bricolage et de jardinage** réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tronçonneuses, scies mécaniques, tondeuses, débroussailleuses, etc... soit :

**les jours ouvrables
de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30**

**les samedis
de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00**

**les dimanches et jours fériés
de 10h00 à 12h00**

RESPECTEZ CES HORAIRES !

CARTES D'IDENTITE/PASSEPORTS

Nous vous rappelons que la Mairie de Rougegoutte ne délivre plus les Cartes d'identité ni les passeports.

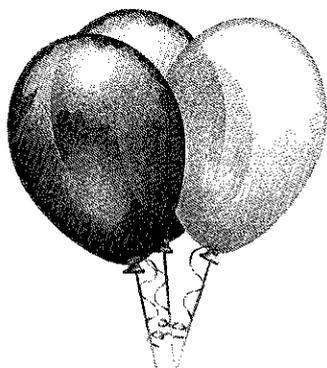
Vous devez vous adresser à la Mairie de GIROMAGNY qui est équipée d'un dispositif de recueil des demandes.

PERMANENCES =

lundi - jeudi - vendredi de 9 h à 11 h 30

mardi - mercredi de 14 h à 17 h

Vous pouvez également vous adresser aux autres communes du Territoire de Belfort équipées d'un dispositif de recueil : Belfort, Offemont, Valdoie, Rougemont-le-château, Fontaine, Bavilliers, Danjoutin, Beaucourt, Delle et Grandvillars.

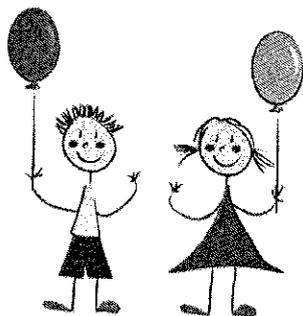


Fermesse

Les P'tites Frimousses en fête !!

Fléchettes
Maquillage
Pétanque
Pêche à la ligne
Billard...

et plein d'autres
surprises !!!



Samedi 9 juin
de 14 h à 17 h
Salle de la Cité
à Rougegoutte

VIDE-GRENIER

en collaboration avec la Municipalité

DIMANCHE 17 JUIN

Au centre du village :
Place Daudet et Rue du Commerce
de 7 à 17 heures

Coût de l'emplacement de
5m x 2m = 10€

RENSEIGNEMENTS :
06.31.70.06.81 ou
06.13.17.37.10

Inscription au stade Roger Bergdoll à Rougegoutte tous les mardis et jeudis de 18 h 30 à 20 h 00. Vous munir :

- d'une copie recto-verso de la carte d'identité
- d'un chèque libellé au nom de l'AS ROUGEGOUTTE
- d'une caution de 10 € qui sera restituée en fin de journée si l'emplacement est rendu propre.

Ecole de Musique du Pays sous-vosgien

L'école de musique du pays sous-Vosgien accueille toutes les personnes domiciliées dans le canton de Giromagny. Le cursus de formation est équivalent à celui du Conservatoire à Rayonnement Départemental de Belfort.

Pour l'année scolaire 2017/2018, 190 élèves sont actuellement inscrits. Ils sont accompagnés dans leur formation par 15 professeurs.

Le choix des instruments est varié :

- **les vents** : flûte traversière, clarinette, saxophone, trompette, trombone, tuba
- **les cordes** : guitare, guitare basse, violon
- **les claviers** : piano, synthétiseur, accordéon, orgue
- **batterie et percussions**

Pour les jeunes enfants, l'école de musique propose :

- un atelier de **Découverte musicale** pour les enfants de grande section de maternelle.
- une classe **d'éveil musical** pour les enfants de cours préparatoire.

A partir de 7 ans, les enfants intègrent un cursus de formation équivalent à toutes les écoles de musique. Nous proposons un cours **d'Initiation Musicale** où les enfants (de 7 ans et

plus) apprennent le langage musical, c'est-à-dire à lire et à écrire la musique. Les méthodes employées sont modernes et participatives.

La formation musicale débouche sur une pratique collective : la **chorale enfant**, l'**ensemble baroque**, **Bling Blang guitare**, **Balada**, un ensemble de musique des pays de l'Est, l'**orchestre de musique latine**, l'**atelier harmonie**.

L'école de musique propose tout au long de l'année, des prestations d'élèves avec des auditions, des concerts ou encore une participation à la fête de la musique.

Tous les ans, les élèves travaillent à l'élaboration d'un concert de fin d'année.

Secrétariat de l'école de musique :

16 rue des écoles – 90200

Rougegoutte (à la mairie)

mercredi 9h00-12h00

et 14h00-18h00

vendredi 14h00-18h00

03 84 29 08 37

acv.musique@orange.fr

<http://acv90.unblog.fr>

PORTES OUVERTES

Samedi 30 juin

de 10 h à 12 h

**Rez-de-chaussée de la Mairie de
Rougegoutte**

Fête de la MUSIQUE

ROUGE GOUTTE

samedi 23 juin 2018

presbytère

- 14h30 : **classe de guitare**
élèves de l'école de musique
- 15h30 : **saxophone**
élèves de l'école de musique
- 16h00 : **guitare et flûte des Andes**
élèves de l'école de musique
- 16h30 : **classe de piano**
élèves de l'école de musique
- 17h00 : **Orchestre Musique Latine**
de l'école de musique

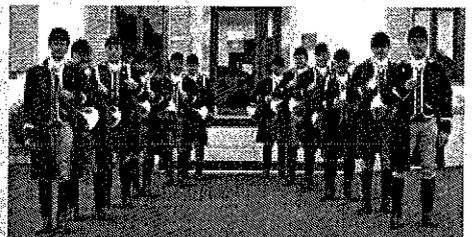
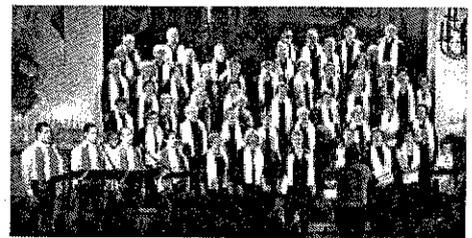
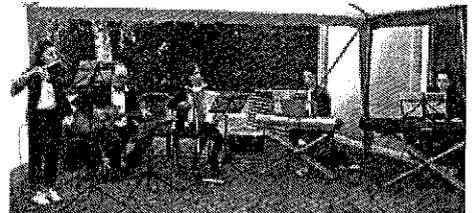
église

- 17h30 : **chorale A Croch' Chœur**
de la Rosemontoise
- Les Échos du Rosemont**
de la Rosemontoise

presbytère

- 18h15 : **Give Me Five** de Rougegoutte
- 19h00 : **Orchestre d'Harmonie**
de la Ville de Giromagny
- 20h15 : **Balada**
orchestre de musique des Pays de l'Est

buffet – buvette – restauration



CONCERT des ÉLÈVES
de l'école de musique du pays sous-Vosgien

LE SPECTACLE DES

30!
ans

mercredi 27 juin 2018

18 heures

Eglise de Rougegoutte

ÉCOLE DE MUSIQUE
du Pays sous-Vosgien

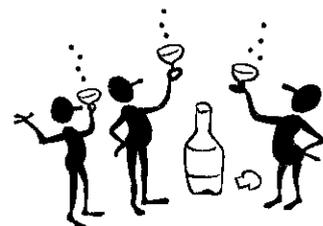


© JNP

Fête champêtre

30 juin 2018

à la
ZONE DE LOISIRS



PROGRAMME DES FESTIVITES :



17 heures

Ouverture de la Fête Champêtre
Démonstration de danse Country

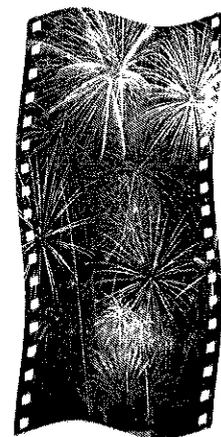
A partir de 19 heures
REPAS CHAMPÊTRE



Vers 21 heures

TIRAGE de la TOMBOLA

BAL CHAMPÊTRE
Animation D.J.

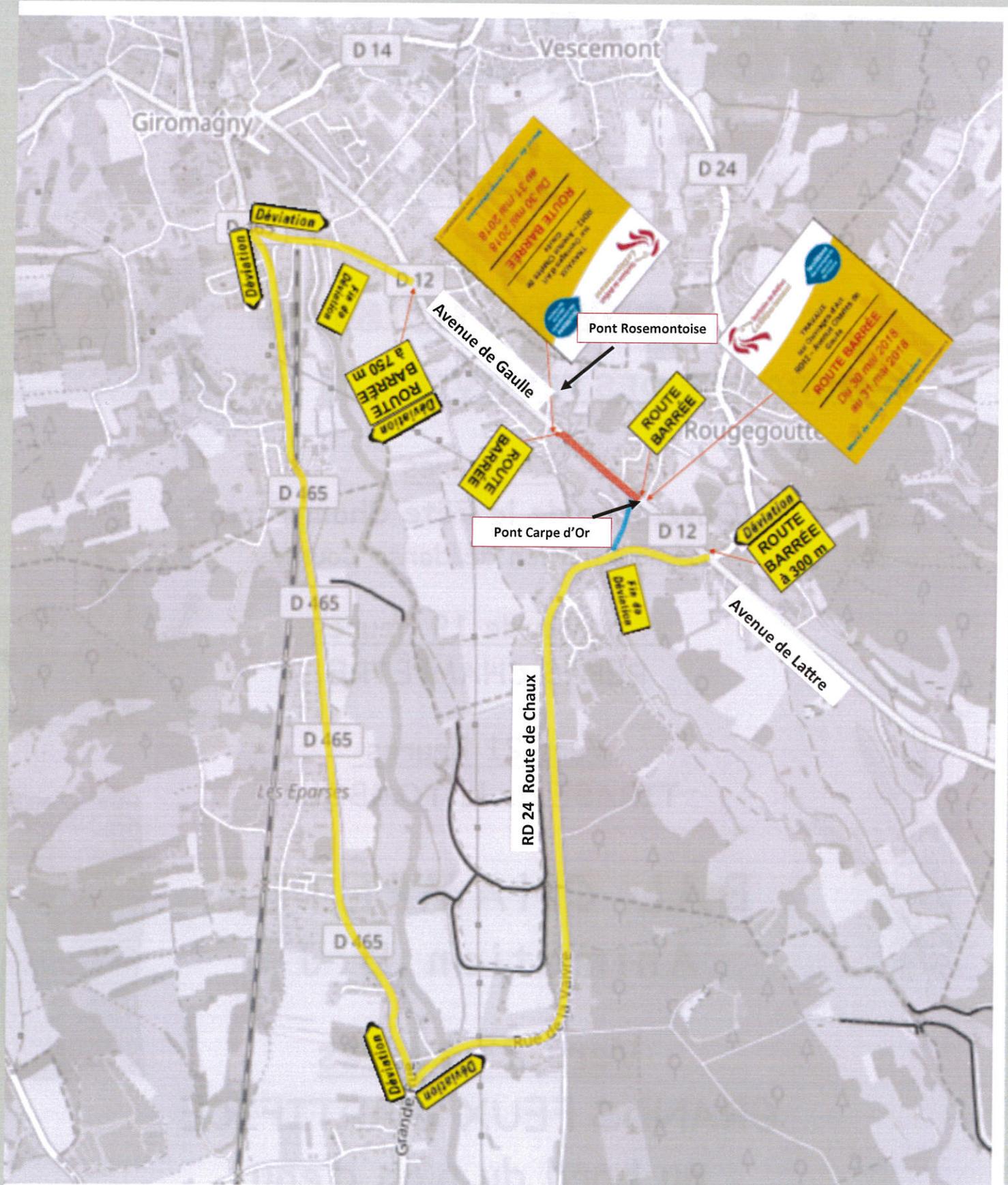


Vers 23 heures

GRANDS FEUX D'ARTIFICE
au bord du plan d'eau

A 2 heures : FIN DES FESTIVITES

BUFFET et BUVETTE
EN PERMANENCE



**Plan de la déviation
les 30 & 31 mai 2018**

